VILLE DE GENÈVE

LÉGISLATURE 2007-2011
ARRÊTÉ PR-825
SÉANCE DU 20 AVRIL 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre,

*arrête:*

sans opposition, soit par 52 oui et 4 abstentions

*Article premier.* – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2009-2010 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 est approuvé.

*Art. 2.* – Les mesures prises pour couvrir le déficit de la saison 2009-2010, qui s'élève à 3 179 256 francs, sont approuvées.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Jacques Hämmerli

La Présidente:

Frédérique Perler-Isaaz